

SEANCE DU 18 mars 2019

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, LAFAILLE Eliane, GUIDO Marie, ROUSSET Laurence, SAUZEDE Véronique, INGRAM Sue Messieurs FERNANDEZ David, FLANDIN Marc, SIRE Roland, RIGAL Laurent, APARICIO Alexandre, MERVOYER Etienne, THARIN Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LACOUME Claire

Ordre du jour

- Présentation et approbation des comptes de gestions 2018 (M14 et M49)-Délibération
- Présentation et approbation des comptes administratifs 2018 (M14 et M49)
- Vote des 3 taxes (impôts locaux) et délibération
- Délibération indemnité de conseil allouée au comptable
- Délibération anticipation avant budget – achat de véhicule
- Délibération achat nettoyeur haute pression
- Délibération vente parcelle AH 75 et AH 77 le Viala
- Contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux.

Questions diverses

I- Présentation et vote des comptes administratifs 2018 - M14 (budget principal et M49 (budget eau et assainissement :

Monsieur le Maire et Madame Véronique SAUZEDE adjointe aux finances invitent les membres du conseil à prendre connaissance des documents qui leur ont été distribués en début de séance, détaillent chaque chapitre et répondent aux différentes questions.

Présentation et vote du compte administratif M14 Budget Communal

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP 2018	CA 2018
60612	Energie -électricité	15 720.68	30 000.00	16 757.28
60613	CHAUFFAGE	5 288.90	10 000.00	5 124.17
60621	COMBUSTIBLE	0.00	500.00	0.00
60622	CARBURANTS	2 393.20	3 000.00	2 577.47
60623	ALIMENTATION	71.30	500.00	269.95
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	157.93	500.00	36.85
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET EQUIPEMENT	0.00	108.00	0.00
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	3 124.47	6 000.00	4 114.92
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	15 222.50	30 000.00	26 096.74
60633	FOURNITURE VOIRIE	829.14	8 000.00	2 198.14
60636	VETEMENTS TRAVAIL	429.60	800.00	277.88
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	2 945.16	5 000.00	3 473.51

6065	LIVRES DISQUES CASSETTES		1 000.00	0.00
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	2 089.86	1 800.00	1 776.15
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel/Sodexo/numérique école	12 720.73	28 000.00	11 885.32
6135	LOCATION photocopieur	1 920.00	3 500.00	1 920.00
614	CHARGE LOC ET DE COPROPRIETES	58.22	300.00	129.57
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	942.42	7 500.00	7 606.92
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	0.00	3 000.00	650.00
615232	RESEAUX	188.04	4 000.00	891.60
615231	VOIRIE	0.00	0.00	0.00
61551	ENT VEHICULES	932.92	4 000.00	3 828.21
61558	ENT AUTRES BIENS MOBILIERES	638.10	1 000.00	205.00
6156	MAINTENANCE EGLISE	247.09	500.00	249.59
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	10 851.59	15 000.00	221.47
6168	AUTRES ASSURANCES	156.92	200.00	11 439.15
6182	DOC GENERALE	512.24	700.00	790.64
6184	FORMATION	200.00	1 000.00	0.00
6188	AUTRES FRAIS	1 052.00	2 000.00	550.80
6225	INDEMNITES REGISSEUR CANTINE COMPTABLE	813.95	1 100.00	807.85
6226	HONORAIRES	2 675.16	11 000.00	421.37
6227	FRAIS D'ACTES, DE CONTENTIEUX	0.00	2 000.00	0.00
6228	REMUNERATION INTERMED HONORAIRES DIVERS	7 203.23	1 000.00	226.10
6231	ANNONCES / PLU	1 922.80	2 000.00	458.64
6232	FÊTES ET CEREMONIES	9 057.59	10 000.00	9 059.27
6236	CATALOGUES	0.00	1 000.00	0.00
6248	FRAIS TRANSPORT	2 645.57	3 000.00	711.78
6261	FRAIS POSTAUX	975.15	1 500.00	0.00
6262	TELEPHONE INTERNET	3 928.45	5 000.00	4 682.85
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	165.00	80.00	546.18
6281	SPA	525.60	1 000.00	0.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	116.20	200.00	118.80
63512	TAXE FONCIERE	8 650.00	15 000.00	8 763.00
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	117 371.31	221 788.00	128 867.37
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	3 079.37	3 500.00	1 187.18
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	476.32	500.00	438.98
6411	PERSONNEL TITULAIRE + CHARGES COTISATIONS	125 065.17	127 000.00	123 352.99
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	28 264.90	34 000.00	35 979.25
64161	EMPLOIS INSERTIONS	536.91	1 000.00	0.00
64162	EMPLOIS D AVENIRS	606.80	1 000.00	0.00
64168	EMPLOI CUI	15 395.23	20 000.00	0.00
6451	URSSAF	26 693.22	27 000.00	26 116.63
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	33 748.94	34 000.00	32 705.32
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	10 345.42	12 000.00	10 583.97
6456	COTISATION FNC SUPP FAM	917.00	1 700.00	1 617.00
64732	ASSEDIC	2 869.49	2 200.00	1 704.65
6474	COMITE INTERCOM	2 653.00	3 000.00	2 446.00
6475	MEDECINE TRAVAIL	456.14	1 000.00	549.15
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	251 107.91	267 900.00	236 681.12
6531	INDEMNITE ELUS	27 811.87	29 000.00	27 830.36

6533	IRCANTEC ELUS	995.90	1 500.00	994.18
6535	FORMATION ELUS	237.00	200.00	237.00
6541	CREANCES	0.00	1 000.00	0.00
6542	CREANCES ETEINTES	3 351.36	10 000.00	0.00
6553	SERVICE INCENDIE	10 054.07	0.00	0.00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS (voir tableau participations)	6 639.73	4 278.00	2 696.87
65541	COMPENSATION CHARGES TERRITORIALES	0.00	0.00	0.00
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	5 183.00	5105.00	4 705.00
	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	54 272.93	51 083.00	36 463.41
66111	INTERETS EMPRUNTS	13 771.31	17 500.00	15 152.77
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	13 771.31	17 500.00	15 152.77
042	042 op d'ordre Amortissement	71 296.48	0.00	0.00
675	CESSION bâtiments Commune/Jammes	63 042.59	0.00	0.00
6811	Dot AMMORTISSEMENT frais étude plan d'eau	1 296.48	0.00	0.00
6761	CESSION Bâtiment Jammes	6 957.41	0.00	0.00
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	76 053.00	0.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	507 820.34	634 324.00	417 164.67

	FONCTIONNEMENT RECETTES	CA 2017	BP 2018	CA 2018
6419	REMBOURSEMENT CUI	9 370.53	8 000.00	29 910.93
	TOTAL 013	9 370.53	8 000.00	29 910.93
70311	CONCESSION CIMETIERE	1 241.28	1 200.00	0.00
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 153.05	1 037.00	1 037.23
70388	ORANGE / photovoltaïque 3 500 €)	5 272.47	5 600.00	5 527.92
704	TRAVAUX	450.00	0.00	0.00
7062	BIBLIOTHEQUE	0.00	60.00	40.00
7066	REDEVANCE SERVICES A CAR.SOCIAL	0.00	136.00	136.00
7067	CANTINE	7 192.80	6 500.00	6 631.20
70688	PREST SERV contrat de La Poste	13 584.00	13 600.00	13 728.00
70841	MISE A DISPOSITION PERSONNEL CDE CCAS		0.00	23 000.00
70872	REMB frais personnel BUDGET ANNEXE M49	25 012.15	23 000.00	0.00
	TOTAL 70	53 905.75	51 133.00	50 100.35
73111	IMPOTS LOCAUX	241 439.00	250 841.00	255 643.00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	59 064.00	46 000.00	45 659.00
7323	FNGIR	3 173.33	0.00	0.00
73221	FNGIR	31 733.34	38 039.00	38 039.00
73223	Remplacé FONDS DE PEREQUATION	20 547.00	0.00	12 195.00
7336	DROIT DE PLACE	0.00	20.00	0.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	17 666.94	15 000.00	13 466.66
	TOTAL 73	373 623.61	349 900.00	365 002.66
7411	DOTATION FORFAITAIRE	14 167.00	12 166.00	12 166.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE	8 890.00	9 174.00	9 174.00
74127	DOT NATIONALE DE PEREQUATION	0.00	10 004.00	10 004.00
742	DOT ELU LOCAL	2 962.00	2 972.00	2 972.00
74748	PARTICIPATIONS BRENAC FA GRANES ST FERR ECOLE	2 700.00	2 500.00	1 800.00
748314	COMPENS T P /CFE	3 245.33	0.00	0.00

74834	COMPENS T F	1 793.00	1 681.00	1 681.00
74835	COMP TH	9 352.00	8 253.00	8 253.00
	TOTAL 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	43 109.33	46 750.00	46 050.00
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	54 222.67	62 000.00	62 642.12
7551	EXCEDENT BUDGET ANNEXE	0.00	0.00	0.00
758	PRODUIT GESTON COURANTE Article annulé en 2018	18 909.61	0.00	0.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0.00	26 541.00	2 780.34
	TOTAL 75	73 132.28	88 541.00	65 422.46
775	VENTE bâtiment communal/Jammes	70 000.00	0.00	0.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	885.87	0.00	0.00
	TOTAL 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 885.87	0.00	0.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 30 000 € voirie 10 000 €)	40 000.00	40 000.00	40 000.00
042	Opération d'ordre travaux régie	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	TOTAL RECETTE DE L'EXERCICE 2018			596 486.40
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0.00	50 000.00	0.00
	RECETTE CUMULEE DE FONCTIONNEMENT 2018	664 027.37	634 324.00	596 486.40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			596 486.40
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			417 164.67
RESULTAT EXERCICE 2018-EXCEDENT			179 321.73
EXCEDENT REPORTE N-(156 037.19 -1 06 037.19)			50 000.00
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2018 EXCEDENT			229 321.73

Monsieur le Maire précise que **les dépenses de fonctionnement ont baissé de 17,85%** par rapport à 2017, du fait de l'absence d'opérations d'ordre, observée en 2017, du fait des opérations immobilières Jammes.

il indique que **les charges de personnels ont baissé de 5,74%**, **les charges de gestion courante de 32,77%**, avec des charges financières stables. Il relève cependant l'augmentation des charges à caractère général de 9,79%, du fait d'achats importants de matériaux pour la réalisation des travaux en régie, dont la salle des jeunes.

Monsieur le Maire constate cependant une certaine stabilité des recettes, malgré la **baisse des dotations de l'Etat** (fond de péréquation et dotation globale de fonctionnement)

Dans un contexte financier qui se dégrade d'année en année, Monsieur le Maire précise que l'exercice 2018 présente malgré tout un excédent de fonctionnement de 179 321,73€, qui, ajouté à l'excédent reporté de 2017, porte le **résultat de clôture à un excédent de 229 321,73€** très satisfaisant et qui servira de socle financier aux investissements des années 2019/2020.

Il termine sa présentation en engageant le conseil à poursuivre la recherche d'économies dans tous les domaines, car il est à craindre une baisse récurrente des recettes en 2019.

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2017	BP 2018	CA 2018 2018
1641	CAPITAL EMPRUNTS	43 487.94	54 500.00	54 339.23
165	dépôt caution logements	1 250.00	1 000.00	0.00
	TOTAL 16	44 737.94	55 500.00	54 339.23
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	0.00	0.00	0.00
	TOTAL 20	0.00	0.00	0.00
2111	ACHAT TERRAIN Opération 81	730.00	700.00	178.49
2132	IMMEUBLE DE RAPPORT	53 000.00	0.00	0.00
2141/21	BOULODROME opération 110	0.00	0.00	0.00
21578	ACHAT Matériel opération 73	14 134.42	10 000.00	2 184.35
21534	FACE SYADEN Opération 107 Av Espéza RD 118 solde	16 806.83	49 100.00	1 568.50
2151	TRAVAUX DE VOIRIE Opération 79 –CCPA ET AUTRES	72 240.43	72 300.00	19 458.72
2151	Réhabilitation RD 118 op 116 3 ^{ème} T	78 458.48	0.00	0.00
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112 foyer salle multi activités	252 859.55	250 000.00	204 011.36
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	229.97	0.00	0.00
2183	Achat matériel de bureau et informatique	4 839.00	0.00	0.00
	TOTAL 21	493 298.68	382 100.00	227 401.42
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	30 000.00	30 000.00	30 000.00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	10 000.00	10 000.00	10 000.00
040	TOTAL OPERATION D'ORDRE	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	533 298.68	477 600.00	321 740.65
	001 DEFICIT REPORTE	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	578 036.62	477 600.00	321 740.65

	RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2017	BP 2018	CA 2018
001	SOLDE D'EXCUSION REPORTE (Excédent de clôture)		38 985.25	0.00
024	PRODUITS DE CESSIONS (RECETTES)	0.00	0.00	0.00
10222	FCTVA	33 776.25	60 971.40	60 971.40
10223	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	2 949.77	3 000.00	2 306.66
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	180 216.84	106 037.19	106 037.19
	TOTAL 10	216 942.86	170 008.59	169 315.25
1321	SUBVENTION DETR (Etat) Foyer salle multi activités	16 487.11	56 536.16	46 286.91
1322	SUBVENTION REGION Foyer salle multi activités	50 766.45	89 909.00	94 395.33
1323	SUBV DEPARTEMENT Foyer salle multi activités	36 150.53	58 997.00	44 164.00
13251	GFP DE RATTACHEMENTS	0.00	0.00	0.00
1328	CDC Pyrénées Audoises (subvention voirie)	30 024.00	0.00	0.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	133 428.09	205 442.16	184 846.24
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 910.00	1 000.00	1 360.00
1641	EMPRUNTS	249 920.00	62 164.00	80.00
	TOTAL 16	251 830.00	63 164.00	1 440.00
2111	Vente TERRAIN NUS	0,00	0.00	0.00
21318	Vente maison	0,00	0.00	0.00
	TOTAL 21	0.00	0.00	0.00

192/040	PLUS MOINS VALUES CESSION TERRAIN	6 957.41	0.00	0.00
2132/040	IMMEUBLES DE RAPPORT	15 000.00	0.00	0.00
2138/040	AUTRES CONSTRUCTIONS	48 042.59	0.00	0.00
2111/040	CESSION TERRAIN NU	0.00	0.00	0.00
28031/040	FRAIS D'ETUDE PLAN D'EAU	1 296.48	0.00	0.00
040	Opération d'ordre entre section	71 296.48	0.00	0.00
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	673 497.43	477 600.00	355 601.49
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	673 497.43		355 601.49

RECETTES D'INVESTISSEMENT			355 601.44
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			321 740.65
RESULTAT EXERCICE 2018-excédent			33 860.84
EXCEDENT REPORTE N-1			38 985.25
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2018 EXCEDENT			72 846.09

Monsieur le maire précise que les dépenses d'investissement ont été très soutenues en 2018, du fait de la construction de la salle de motricité et de la fin des travaux de voirie.

Il indique que **67,26% du programme prévisionnel de 2018 ont été réalisés.**

S'agissant des recettes, ces dernières sont conformes aux prévisions et grâce à une trésorerie particulièrement solide, la commune peut poursuivre avec sérénité et raison les investissements pendant l'année restante du mandat en cours.

Il indique que le bilan de la section investissement dégage un excédent d'investissement de 33 860,84€, auxquels il convient de rajouter 38 985,25€ de l'excédent de l'année 2017, **portant ainsi l'excédent de clôture à 72 846,09€.**

III-Présentation et vote du compte administratif M49 service de l'eau et de l'assainissement

	DEPENSES	CA 2017	BP 2018	CA 2018
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	5 195.86	7 000.00	4 350.63
6062	FOUR NON STOCKEES (chlore)	839.03	400.00	390.91
6063	FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	1 691.79	5 000.00	2 049.29
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	35 224.06	37 800.00	34 290.48
6137	REDV OCCUPAT DOMAIN PUBLIC	723.82	1 000.00	456.55
61523	RESEAUX	467.70	1 000.00	468.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 975.41	3 000.00	6 135.77
6156	MAINTENANCE	110.40	1 000.00	403.20
617	FRAIS ANALYSE	1 360.43	2 000.00	1 089.97
6226	REMUNERATION interm	0.00	1 000.00	0.00
6262	Frais TELEPHONIQUE	1 342.38	1 000.00	534.21

6371	Redevance prélèvement EAU	2 223.00	4 000.00	1 989.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	52 153.88	64 200.00	52 158.01
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	25 012.15	23 000.00	23 000.00
012	CHARGES PERSONNEL	25 012.15	23 000.00	23 000.00
6541	CREANCES PERTES IRRECOUVRABLES	0.00	1 000.00	0.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	0.00	1 000.00	0.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 068.39	3 800.00	3 793.25
66	Charges financières	4 068.39	3 800.00	3 793.25
673	Titre annulé sur exercice antérieur	5 751.00	6 000.00	62.89
67	TITRE ANNULE	5 751.00	6 000.00	62.89
701249	Redevance contre- valeur pollution	8 553.00	9 000.00	7 945.00
706129	Redevance pollution modernisation	3 895.00	4 000.00	3 383.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 448.00	13 000.00	11 328.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	99 433.42	111 000.00	90 342.95
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	0.00	5 836.79	0.00
6811/042	Dotations amortissements	24 769.82	35 001.21	27 783.65
042	Opération d'ordre entre section	24 769.82	35 001.21	27 783.65
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	124 203.24	151 838.00	118 125.80
	RECETTES D'EXPLOITATION	CA 2017	BP 2018	CA 2018
70111	Redevance eau	40 649.29	40 800.00	36 958.44
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	7 950.35	8 000.00	7 533.62
704	Travaux	0.00	0.00	920.89
70611	Redevance assainissement collectif	27 921.72	29 000.00	27 404.78
706121	Modernisation des réseaux	3 349.28	3 500.31	3 276.23
70613	PAC	0.00	0.00	1 000.00
7064	Locations de compteurs	11 762.5	11 800.00	11 717.50
7071	Compteurs	1 366.40	1 700.00	80.00
70	VENTES PRODUITS	92 999.54	94 800.31	88 891.46
722/042	Travaux équipement en régie équipement	0.00	5 000.00	5 000.00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6 262.63	6 262.63	6 262.63
042	Opération d'ordre entre section	6 262.63	11 262.63	11 262.63
	RECETTES TOTALES	99 262.17	106 062.94	100 154.09
002	EXCEDENT REPORTE	70 716.13	45 775.06	0
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	99 262.17	151 838.00	100 154.09

Recettes de l'exercice			100 154.09
Dépenses de l'exercice			118 125.80
RESULTAT EXERCICE 2018 – déficit			-17 971.71
Excédent reporté N-1			45 775.06
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2018 EXCEDENT			27 803.35

Monsieur le Maire précise que les dépenses d'exploitations ont été contenues, avec une partie charges de personnels versée cette année sur le budget communal pour un montant de 23 000€, afin de réduire un excédent d'exploitation trop élevé.

Les recettes ont été globalement stables et le déficit d'exploitation est de 17 971,71€ qui, ramené à l'excédent 2017 (45 775,06 €), permet de dégager un excédent reporté qui s'amointrit cependant au fil des ans, pour atteindre le montant de 27 803,36 €.

	DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2017	BP 2018	CA 2018
21531	Installation matériel eau (Bellevue)	1 590.00	5 300.28	0.00
21532	Réseaux assainissement (Av Espéraza)	0.00	211 600.00	22 322.85
2157	Achat matériel	9 681.60	50 000.00	24 804.53
21	Immobilisation corporelles	11 271.60	266 900.28	47 127.38
13913/040	AMORT SUBVENT 1998 DEPART	4 919.28	4 919.28	4 919.28
13914/040	AMORT SUBVENT 1997 commune eau	152.45	152.45	152.45
139118/040	AMORT SUBVENT 2005 2006	446.60	446.60	446.60
13918/040	AMORT SUBVENTION FEDER 2009	744.30	744.30	744.30
2157	Agence et aménagement matériel (Travaux en régie)	0.00	5 000.00	5 000.00
040	Opération d'ordre	6 262.63	11 262.63	11 262.63
1641	TOTAL 16 Emprunt	7 396.19	7 700.09	7 671.33
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 930.42	285 863.00	66 061.34

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	BP 2018	CA 2018
10222	FCTVA	3 383.06	1 848.99	1 848.99
1068	PART EXCEDENT DE FONCT N-1	0.00	0.00	0.00
10	Dotations fonds divers	3 383.06	1 848.99	1 848.99
1311	ETAT DETR	0.00	26 445.00	0.00
1313	DEPARTEMENT-AGENCE DE ' EAU	0.00	50 700.00	0.00
	TOTAL 13	0.00	77 145.00	0.00
		0.00	67 609.00	0.00
1641	CHAPITRE 16 EMPRUNTS			
281532/040	Immobilisation Assainissement	7 255.43	8 600.00	7 255.43
281531/040	Immobilisation eaux	12 242.37	15 400.00	11 420.69
281561/040	Amortissement vanne - réservoir	91.08	150.00	91.08
28157/040	Matériel divers	5 180.94	9 380.13	7 545.37
040	Opérations d'ordre	24 769.82	33 530.13	27 783.65
2031	Diagnostic Assainissement frais d'étude	0.00	1 471.08	0.00
041	Opération patrimoniales	0.00	1 471.08	0.00
	SOUS TOTAL RECETTES	28 152.88	181 604.20	29 632.64
001	EXCEDENT ANTE REPORTE (clôture)	0.00	104 258.80	0.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 152.88	285 863.00	29 632.64

Recettes de l'exercice			29 632.64
Dépenses de l'exercice			66 061.34
RESULTAT EXERCICE 2018 – déficit			-36 428.70
Excédent reporté N-1			104 258.00
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2018 EXCEDENT			67 830.10

Monsieur le Maire indique que les dépenses d'investissement (modernisation de la télégestion et remise aux normes sanitaires des réservoirs pour 66 061,34€), ont été en partie couvertes par les recettes (29 632,64 €), mais génèrent sur l'exercice un déficit de 36 428,70€.

Ce déficit rapporté à l'excédent de l'exercice 2017 (104 258,00€) permet de porter **l'excédent de clôture à 67 830,10€.**

En conclusion, monsieur le Maire rappelle la fragilité du budget de l'eau qui s'étioule au fil du temps, du fait d'un réseau de distribution d'eau toujours aussi fragile, générateur de fuites et dont le traitement est de plus en plus coûteux.

Monsieur le Maire après avoir exposé les CA des budgets M14 et M49 et répondu aux questions du conseil, se retire et la présidence du conseil est assurée par Monsieur David FERNANDEZ, 1^{er} adjoint qui soumet au conseil le vote des comptes administratifs.

Ils sont approuvés à l'UNANIMITÉ.

II- Vote des trois taxes :

Monsieur le Maire propose au conseil pour la 4^{ème} année consécutive et après la baisse des taxes décidée lors de la création de la communauté des communes, de reconduire les taux des trois taxes pour 2019, selon les taux ci-après :

-Taxe d'habitation :16,76%

-Taxe foncière (bâti) :17,72%

-Taxe foncière (non bâti) :83,07%

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'UNANIMITE.

III- Délibération indemnité de conseil allouée au comptable :

Monsieur le maire informe le conseil que l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor, Monsieur ESTREM, s'élève, au titre de l'année 2018, au montant de 430,59€.

Il rappelle au conseil les bonnes relations que la commune entretient avec le receveur qui est toujours à l'écoute de nos demandes, prodigue de bons conseils et à l'instar des années passées, il propose que lui soit allouée l'indemnité demandée.

Après en avoir débattu, **le conseil décide à la majorité d'accorder une indemnité de conseil à Monsieur ESTREM pour un montant brut de 430,59€.**

IV- Délibération achat de véhicule :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est temps de procéder au remplacement de notre camion qui date de 1993 et présente de sérieuses carences de fonctionnement et de carrosserie malgré, un entretien de près de 3000€ qui a été engagé en 2018.

Après avoir étudié les possibilités d'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, c'est auprès de la société IVECO, que les élus en charge de cette prospection, ont trouvé le meilleur rapport qualité/prix.

Il est donc proposé de faire l'achat d'un véhicule neuf pour un montant de 27 000€ HT, offre assortie d'une garantie de 3 ans ou 90 000kms, entretien inclus.

Après en avoir délibéré, **le conseil accepte à l'UNANIMITE.**

V- Délibération achat nettoyeur haute pression :

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de renouveler une partie du matériel nécessaire à la bonne exécution des missions confiées à nos agents. A ce titre il convient de renouveler le vieux Karcher qui tombe trop souvent en panne et présente au conseil après une sérieuse étude de marché, un devis pour l'achat d'un nettoyeur haute pression de marque karcher au prix de 2.607,83€ TTC.

Après en avoir délibéré, **le conseil accepte à l'UNANIMITE.**

VI- Délibération vente parcelles AH 75 et AH 77 :

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de Monsieur Yannick RIVIERE, souhaitant se porter acquéreur des parcelles attenantes AH 75 (821ca) et AH 77 (253ca) lieu-dit « le Viala », afin d'implanter deux chalets style gîtes, liés à son activité de guide de pêche.

Monsieur le Maire précise qu'un CU opérationnel positif a été accordé pour mener à bien le projet envisagé, dans le cadre des prescriptions nouvelles du PPRI (plan particulier de risque inondation) efficient depuis deux mois.

Monsieur le Maire expose que ce projet relève d'une activité touristique positive pour le développement du village et il propose, sachant que ces terrains ne sont pas viabilisés, qu'ils soient proposés à la vente pour un montant de 12 5000€, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, **le conseil accepte à l'UNANIMITE.**

Une délibération sera prise dans ce sens.

VII- Contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux:

Monsieur le Maire expose au conseil la problématique récurrente que la commune rencontre pour s'assurer auprès de ses locataires du parfait entretien des chaudières, dont la responsabilité leur incombe.

Il propose, dans le cadre d'une convention signée avec le meilleur prestataire, que la commune prenne en charge l'entretien des 12 chaudières en sus de l'école et de l'agence postale communale, en contrepartie pour les locataires, d'une provision sur charges en sus du loyer d'un montant de 10€ mensuels.

Ces dispositions concerneraient les futurs locataires, mais également ceux qui sont en place dans le cadre d'un avenant au bail existant.

Après en avoir délibéré, **le conseil accepte à l'UNANIMITE.**

Questions diverses :

Service de broyage :

Monsieur le maire informe le conseil de la proposition du COVALDEM pour un service de broyage des déchets verts sur la commune, au profit des particuliers seulement.

Vu la lourdeur du dispositif proposé, **le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette proposition.**

Don aux sinistrés du 15 octobre 2018 :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du sénateur Roland COURTEAU, en sa qualité de vice-président de l'association « Aude Solidarité », qui remercie vivement la commune pour l'aide financière apportée aux communes victimes des inondations.

Recensement :

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du dernier recensement, la commune compte désormais 601 habitants, contre 575 en 2013, soit une augmentation de la population de 26 âmes. Il se dit satisfait du résultat qui est flatteur par rapport à ce qui est observé sur la quasi-totalité des communes de la haute-vallée de l'Aude.

Il profite de cette information pour féliciter Mademoiselle Véronique SAUZEDE pour son implication en sa qualité de coordinatrice ainsi que Madame Laurence SIMON qui a du suppléer l'agent recenseur pour mener à bien et dans les délais les opérations de recensement.

Source des bains :

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de sécuriser les abords de la source des bains (des arbres menacent de tomber sur la source et sur la chaussée), avant d'y engager des travaux de

réhabilitation. Un devis a été demandé à la Sté ACTIFOREST, pour l'abattage de dix arbres situés sur le terrain au-dessus de la source, qui représentent un danger avéré pour la population (un arbre est déjà tombé il y a quatre mois sur la chaussée en contrebas)

Ce devis s'élève à la somme de 3.350,00 €, il est validé dans son principe par le conseil

Une réunion sur place est prévue avec ACTIFOREST, des représentants de la commune et Monsieur LABOURGADE, avant la prise d'une décision définitive. Les travaux seront entrepris dans les meilleurs délais.

Réfection voirie :

Le devis de la Communauté de Communes Pyrénées Audoises pour la réfection de l'impasse donnant accès aux maisons INGRAM, PRUGENT et MUR, est proposé pour un montant de 4.885,33€ TTC.

Les travaux consisteront à un élargissement à la marge de la voirie, la canalisation des eaux de ruissellement et la reprise en goudron tri-couches de la bande de roulement.

Le conseil valide le devis à l'unanimité.

Achat perche élagueuse :

Il devient nécessaire de s'équiper de ce genre de matériel afin de permettre depuis le sol la taille des arbres jusqu'à 5 mètres de hauteur. Des devis vont être demandés pour l'achat d'une perche élagueuse

Conseil municipal jeune :

Laurent RIGAL informe que Lila Mervoyer, Younès Jabel, Baptiste Dalbies, Maxime Belin et Mathis Andreu se sont proposés pour assister aux séances du conseil municipal. Il est répondu que l'invitation leur sera adressée pour le conseil municipal de juin, le prochain portant sur les budgets étant trop technique pour nos jeunes.

Concernant les responsabilités au niveau de l'utilisation du local jeune, cela paraît un peu plus compliqué.

Un règlement à valider par le conseil, va être rédigé par Laurent Rigal et Alexandre Aparicio, afin de définir des règles de bonne conduite et d'utilisation du local, (horaires d'ouverture, désignation d'un adulte responsable...).

Déjections canines :

Gaétane MAUPPIN informe que les bornes de sacs à crottes sont vides et qu'il faudrait en placer une supplémentaire au niveau de l'Auberge St Sébastien. Le nécessaire sera fait prochainement.

Container de tri sélectif :

Etienne MERVOER demande s'il est prévu d'équiper le village avec les nouveaux containers, et quand. Il est indiqué que les finances exsangues de la communauté des communes ne permettent pas pour l'instant d'équiper tout le territoire. Priorité a été donnée au chalabrais, à l'axatois et ponctuellement sur d'autres sites à l'occasion de travaux d'embellissement, comme au hameau de Brézilhou par exemple, dans le cadre de la reconstruction du pont en pierres et de ses abords.

Xylan :

Alexandre APARICIO informe qu'il convient de déplacer l'antenne de réception internet pour que la maternelle soit correctement alimentée.

Il s'occupe également de changer les modalités de l'abonnement actuel.

Auberge St Sébastien :

Suite au changement de propriétaire, les nouveaux gérants demandent si le siège de la Pétanque Campenoise est maintenu au café. Un contact sera prochainement pris par le président de la pétanque Campenoise pour décider de la suite à donner à cette question.

Travaux de voirie Avenue d'Espéaza :

Laurent RIGAL demande la date d'achèvement des travaux.

Il lui est répondu que l'avancement des travaux est assujéti à l'intervention de France-télécom qui doit tirer ses câbles et déposer les poteaux. A l'issue l'entreprise Robert posera les mats d'éclairage public puis alimentera le réseau.

De plus, la commune est dans l'attente du devis demandé auprès de la communauté des communes afin de sécuriser trois espaces dangereux par le biais de longrines bétonnées surmontées de barrières en bois., ainsi que la reprise de la bande de roulement par le biais d'un goudronnage en tri-couches.

Stationnement gênant :

Laurent RIGAL informe que les deux véhicules stationnés en face de l'Agence Postale, rendent la circulation au bas du pont dangereuse.

Un marquage au sol d'une part et l'incitation des résidents à se garer sur le parking des pêcheurs seront les deux actions à prioriser en la matière.

Eglise :

Pierre THARIN lit une déclaration en rapport avec l'association dont il est président, suite à un accord de principe donné par le Maire, pour recevoir en l'église ST-Sébastien un concert de chants, dans le cadre des polyphonies organisées en septembre par le GESPE.

Il fait part de son inquiétude quant à l'aspect administratif qu'il convient de respecter en la matière et en sollicitant l'autorisation de l'évêché pour tenir ce type de manifestation.

A cela Monsieur le maire répond qu'il va s'assurer auprès du GESPE que les demandes ad hoc pour l'ensemble des communes qui souhaitent recevoir une telle manifestation culturelle, soient déposées par le GESPE auprès des autorités religieuses.

Il précise qu'il n'est pas question que la commune se mette en porte à faux avec qui que ce soit, son but étant exclusivement de participer à un évènement culturel dont le succès va grandissant au fil des ans et de mettre en avant la qualité visuelle et acoustique de notre belle église.

Puis Pierre THARIN fait part au conseil de la volonté de l'association de poursuivre des travaux dans l'église, en mettant d'une part en exergue l'emplacement d'une ancienne porte templière et en réhabilitant d'autre-part le parvis de l'église afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite notamment.

Il indique que s'agissant du parvis de l'église, les travaux envisagés représenteraient une dépense de 15.000,00€.

Monsieur le maire précise que ce projet ne peut recevoir, en l'état, l'assentiment du conseil municipal, qui n'est pas informé du détail des travaux envisagés, rappelant au passage que le parvis de l'église a bénéficié d'une dérogation de la commission départementale ayant à traiter des problèmes d'accessibilité dans les bâtiments publics, car l'étude effectuée à l'époque ne validait pas techniquement, s'agissant de rampes d'accès, tout aménagement lié à l'accessibilité.

Il précise par ailleurs que faute d'un projet présenté et techniquement validé par le préfet et que la totalité des financements engagés pour sa réalisation soient entièrement supportés par l'association, c'est à ces deux conditions que le conseil municipal pourra autoriser ou non la réalisation de cette rénovation.

Stationnement permanent de voitures / nettoyage des rues /Nettoyage conteneurs poubelles :

Laurence ROUSSET informe que deux voitures sont stationnées depuis plusieurs mois sur le parking, rue Antonin Izard et indique que le nettoyage de la voirie au moyen du souffleur occasionne quelques désagréments, car La poussière et des gravillons sont envoyés vers les maisons. Il en est pris note. Elle précise également que certains containers poubelles sont dans un très mauvais état sanitaire. Il lui est répondu que le nettoyage des containers incombe à la Communauté de Commune qui est défaillante en la matière. Toutefois, il sera demandé dans la mesure du possible aux employés communaux de procéder au nettoyage des containers les plus dégradés.

Parvis de l'église :

Roland SIRE informe que suite à l'audit sur l'éclairage public, la reprise de l'éclairage du parvis de l'église sera intégrée dans une des cinq tranches de travaux à prévoir et s'inscrira dans le projet d'aménagement du tour du fort qui devrait être l'action forte de la prochaine mandature.

Circulation au centre du village :

Sue INGRAM indique que la circulation autour du fort est dangereuse, car des voitures sont mal stationnées et pose la réflexion d'un sens unique. Il lui est répondu que des rappels sont effectués régulièrement et que cette problématique devra être intégrée dans le projet d'aménagement du tour du fort.

Achat balayeuse :

Marc FLANDIN propose l'achat d'une balayeuse pour le nettoyage du village. Il lui est répondu que L'investissement étant d'importance, il peut être étudié une opération moins onéreuse, du type aspirateur lié à l'achat du futur camion.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 20.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux.